

Arrêté 2022-173 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 en Martinique

En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTIONS

FI31251

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 12 juillet 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : CHANTIER NAVAL DE LA MARTINIQUE

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Capital social : six cent cinquante mille d'euros (divisé en six cent cinquante mille actions d'un euro)

Siège social : Bassin de radoub, quai ouest, 97200 Fort de France, La Martinique

Objet : La société a pour objet dédié la mise en œuvre du contrat de Concession à la Martinique, en France métropolitaine et à l'étranger :

- l'exploitation par tous moyens et la maintenance courante de la forme de radoub du Grand Port Maritime de La Martinique et notamment la gestion du planning et la réalisation des mouvements des navires dans le bassin de radoub,
- la gestion de l'occupation des bâtiments et terrains attenants au bassin.
- l'entretien et la réparation de navires civils ou militaires, de barges et tous autres engins flottants

Durée : 99 ans

Administrateurs :

-Monsieur Gilles GUICHET, demeurant 317 Corniche Kennedy, La réserve Le Milo, 13007 Marseille.

-Monsieur Philippe GUENEGO demeurant 155 rue du 19 mars 1962, 29820 GUILERS

-Monsieur François LALLY, demeurant 1 allée des Rossignols à La Baule-Escoublac (44500).

-Monsieur Thierry GUIOULLIER, demeurant 1 ruelle Eugène Lafontaine à Saint-Nicolas de Redon (44460)

-Monsieur Christophe LAGATHU, demeurant 9 rue du 2EME RIC à Brest (29200)

Président :
-SUD MOTEURS GROUPE, société par actions simplifiées, au capital de 70.000 €, dont le siège social est situé au 2 Boulevard des bassins de radoub, 13002 MARSEILLE, inscrite au RCS de Marseille sous le numéro 394 197 362, représentée par Monsieur Gilles GUICHET.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales, de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme d'une inscription nominative à son nom dans les comptes de la Société.

Conditions d'exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

Tout actionnaire peut, si le conseil d'administration le permet participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de transmission dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée générale pour le calcul du quorum et de la majorité.

La société sera immatriculée au RCS de Fort de France (La Martinique).

FI31253

Par ASSP en date du 23/12/2022, il a été constitué une SARL dénommée :

MADININA ORIENT IMPORT
Siège social : 1 lotissement les Goyaviers avenue Marc-André, 97224 DUCOS

Capital : 1000 €

Objet social : Restauration rapide

Gérance : Mme Abeer ALBITTAR demeurant 9 impasse Citronnelle lotissement Hibiscus 97232 LE LAMENTIN Martinique (Française)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

MARCHÉS PUBLICS

FI31258

COMMUNE DU GROS MORNE

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

ORGANISME ACHETEUR
COMMUNE DU GROS MORNE

Hôtel de Ville
2 Rue Schoelcher
97213 GROS MORNE
Tél. : 0596 67 50 11

PROCEDURE DE PASSATION
La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

OBJET DE LA CONSULTATION
REAMENAGEMENT DE DIVERS CEMINIS - BOIS GLOTIN - BOISSETTE - MANGOT MOUCHE

CHARACTERISTIQUES PRINCIPALES
Tranche Ferme du chemin BAS-GLOTIN sur 800 ml

Tranche conditionnelle 1 du chemin BOISSETTE sur 832 ml + 430 ml

Tranche conditionnelle 2 du chemin MANGOT MOUCHE sur 565 ml

RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS DE CONSULTATIONS

Les dossiers sont à retirer et à déposer sur www.marches-securises.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFRES

Le Vendredi 15 Septembre 2023 à 12 heures

CRITERES D'ATTRIBUTIONS

Coût 40%

Valeur Technique 50%

Délais d'exécution 10%

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

Le Mercredi 09 Août 2022
Fait au GROS MORNE, le 07 Août 2023.

LE MAIRE, Gilbert COUTURIER

FI31257



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral R02-2023-08-02-00001 du 02 août 2023, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et parcellaire pour le projet d'aménagement de

l'entrée principale du bourg, sur le territoire de la commune de Saint-Joseph, au lieu-dit « La Croix Mission », présentée par la ville de Saint-Joseph.

Cette enquête publique d'une durée de 30 jours, se déroulera du **18 septembre 2023 au 17 octobre 2023 inclus** à la mairie de Saint-Joseph, **siège de l'enquête publique**, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Mme Joëlle FRANCIL, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire, par décision N° E2300006/97 du 7 juin 2023 du tribunal administratif de la Martinique, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 18 octobre 2023 et siègera à la mairie de Saint-Joseph, **siège de l'enquête publique**, aux dates et heures ci-après :

- Lundi 18 septembre 2023 de 8h à 12h - Ouverture et permanence

- Jeudi 28 septembre 2023 de 14h30 à 17h30 - Permanence

- Mardi 03 octobre 2023 de 8h à 12h - Permanence

- Lundi 09 octobre 2023 de 8h à 12h - Permanence

- Mardi 17 octobre de 8h à 12h - Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet au sein de la mairie de Saint-Joseph. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Joseph, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : **enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr**. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : **<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr>** rubrique «Participation du public/Enquêtes publiques 2023 » ainsi qu'en mairie de Saint-Joseph.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de Saint-Joseph. Toute information pourra être demandée à M. José SOUNDOUROM- Tél : 05 96 57 46 97 - **jose.soundourom@stjoseph972.fr**

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la mairie de Saint-Joseph.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie de Saint-Joseph, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : **<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr>** rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2023 ».

Schoelcher, le 03 AOÛT 2023

Pour le préfet de la Martinique et par délégation,

La Directrice Adjointe de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Stéphanie DEPOORTER

FI31259



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande de déclaration d'utilité publique présentée par EDF Martinique pour la création de 3 liaisons souterraines électriques à 63 kV entre les postes du La-

mentin, Union, Galion et Trinité en Martinique

En application des dispositions de l'article L.323-3 du code de l'énergie, il est organisé une consultation du public sur le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet de création de 3 liaisons souterraines électriques à 63 kV entre les postes du Lamentin, Union, Galion et Trinité en Martinique.

Cette consultation du public se déroulera du **lundi 18 septembre 2023 au mercredi 18 octobre 2023 inclus**, en mairies du Lamentin, du Robert et de Trinité où le dossier de demande de DUP sera déposé et pourra être consulté aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Horaires d'ouverture de la mairie du Lamentin

- lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00

- lundi, mardi et jeudi : de 14h30 à 16h00

Le dossier sera consultable à l'**accueil de l'hôtel de ville** (place Antonio Maceo 97 232 Le Lamentin Martinique)

Horaires d'ouverture de la mairie du Robert

- lundi au vendredi : de 7h30 à 13h30

- lundi et jeudi : de 14h30 à 17h00

Le dossier sera consultable à l'**accueil des services techniques municipaux** (rue Vincent Allègre 97 231 Le Robert Martinique)

Horaires d'ouverture de la mairie de Trinité

- lundi au vendredi : de 7h30 à 13h30

- lundi et jeudi : 14h00 à 17h00

Le dossier sera consultable à l'**accueil des services techniques municipaux** (51, avenue Casimir Branclidor 97 220 La Trinité Martinique)

Le dossier est également consultable sur le site internet de la DEAL Martinique **<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/>** (onglet Publications - rubrique « Participation du Public-> Consultations publiques -> Procédures en cours »).

Le public pourra formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet en mairies ou les adresser par mail à **air-energie-climat-972@developpement-durable.gouv.fr** en précisant dans l'objet du message « Consultation du public - DUP Liaisons électriques souterraines 63kv Lamentin - Trinité », au plus tard le 18 octobre 2023.

A l'issue de la consultation du public, la décision susceptible d'intervenir par l'autorité compétente est soit, un arrêté préfectoral, éventuellement assorti de prescriptions particulières, soit un arrêté de refus.

Notre e-mail
contact@lelegis.fr

Notre téléphone
05 96 70 54 38